

# Dundee, Technologies Durables Inc.

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Dundee, Technologies Durables annonce une contribution financière remboursable de 900 000 \$ de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec**

MONTRÉAL, QUÉBEC, le 8 juillet 2015 – Dundee, Technologies Durables (« **DST** ») (CSE: DST) a le plaisir d'annoncer que la société a conclu une Entente de Contribution avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (l'« **Agence** ») en vertu de laquelle DST recevra une contribution remboursable de 900 000 \$ (la « **Contribution** »).

La Contribution servira au reconditionnement et à la modernisation d'un concentrateur (le « **Projet** ») à Thetford Mines, là où DST vient de terminer la construction d'une usine de démonstration pour démontrer à l'échelle industrielle son procédé d'extraction de métaux précieux de minerais réfractaires sans utilisation de cyanure.

L'Agence versera le montant de la Contribution sur la durée du Projet, lequel devrait être terminé au plus tard le 31 juillet 2016.

La Contribution ne porte pas intérêt et est remboursable.

### **À propos de Dundee, Technologies Durables, une société contrôlée par Dundee Corporation**

DST est engagée dans le développement de technologies visant le traitement de minerais réfractaires contenant des sulfures et de l'arsenic. DST a mis au point des procédés hydro-métallurgiques dont elle détient les brevets pour l'extraction des métaux précieux et communs de minerais, concentrés ou résidus miniers qui ne peuvent être extraits par les procédés conventionnels à cause de problèmes métallurgiques ou de facteurs environnementaux.

L'approche sous brevet de DST offre un procédé sans cyanure qui permet l'exploitation de gisements d'or ou autres dont les problèmes métallurgiques ne peuvent être réglés par les méthodes conventionnelles. Les principaux avantages de cette technologie innovatrice sont : la réduction du temps de traitement, le fonctionnement à boucle fermée qui élimine les coûteux bassins à résidus, la réduction de l'empreinte écologique grâce à des résidus inertes et stables et les émissions moindres grâce à une consommation plus faible d'énergie.

Le procédé développé par DST est reconnu comme une « **technologie verte** » qui a fait l'objet d'une subvention de 5,7 millions de dollars pour la construction et l'opération d'une usine de démonstration de 25 millions de dollars. Avec une capacité de 15 tonnes par jour de concentrés, l'usine de démonstration servira à prouver la technologie d'extraction par chloration à l'échelle industrielle dans des conditions d'opération continue.

DST a testé plusieurs gisements d'or différents, minerais tant oxydés que sulfurés, à l'échelle de laboratoire et à l'usine pilote. Ces tests ont permis de récupérer, de façon constante, plus de 90 % de l'or, par chloration plutôt que cyanuration.

**Dundee, Technologies Durables Inc.**

John W. Mercer

Président et chef de la direction

Tél: (514) 866-6001 # 239

Fax: (514) 866-6193

[info@dundeetechnologies.com](mailto:info@dundeetechnologies.com)

**MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Le présent communiqué comprend des énoncés prospectifs concernant des événements et des situations futurs qui comportent divers risques et incertitudes. Les résultats réels pourraient différer substantiellement de ceux prévus dans lesdits énoncés prospectifs en raison de nombreux facteurs, dont certains sont hors du contrôle de DST. Ces facteurs comprennent : les conditions générales du marché et de l'industrie, les risques liés à l'opération en continu et à la commercialisation d'une nouvelle technologie ainsi que d'autres risques qui sont décrits dans les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes et sur l'opinion de la direction de DST à la date où de tels énoncés sont faits. Les hypothèses qui sous-tendent ces énoncés, bien que jugées raisonnables au moment de leur préparation, pourraient se révéler imprécises, et par conséquent, il faut éviter de se fier indûment aux énoncés prospectifs. DST n'a aucunement l'intention, ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si une loi applicable l'exige.

*La Bourse canadienne des valeurs ne s'est aucunement prononcée sur cette transaction et n'a ni approuvé ou désapprouvé le contenu de ce communiqué de presse.*